



## EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°

sur les procès-verbaux n°

▪ 23/4

12 - A - 730

**Demandeur**

ALGAFLEX  
BP66  
Saint Blaise du Buis  
F - 38502 VOIRON CEDEX

**Objet de l'extension**

Validation d'un seuil « en escaliers ».

**Durée de validité**

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.

Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

## 1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

---

Voir planches n°1 et 2.

Le mur mobile objet du procès-verbal de référence peut être mis en œuvre dans une construction support ou le seuil est « en escaliers ». La hauteur de la marche est limitée à 500 mm.

Afin d'assurer l'étanchéité à ce niveau, une jonction de type PAL permet de réaliser la jonction entre les deux différentes hauteurs. Elle est composée de deux profilés aluminium anodisés satinés naturels dont un mural (sur la marche) et un d'ajustage (sur le panneau). Le profilé mural de section hors tout 29 x 91 mm et d'épaisseur 2 mm est fixé à la construction support par au moins deux vis acier Ø 4,8 x 50 mm, puis réparties au pas maximal de 300 mm. Ce profilé reçoit également de part et d'autre de son axe une plaque de plâtre de référence Placoplatre® BA 13 (PLACO).

Le profilé ajustable de section hors-tout 37 x 97 mm et d'épaisseur 2 mm est fixé au profilé mural, avec un recouvrement de 10 à 30 mm, par au moins 2 vis acier Ø 4,8 x 15 mm. Une vis Ø 10 x 50 mm avec écrou relie les axes des profilés. L'ensemble ainsi formé reçoit sur deux faces un panneau de particules de référence HIDROFLAM® CLASS1/M1/B1/V313 (SPANO) et d'épaisseur 16 mm sur toute la hauteur des profilés.

Le profilé ajustable est modelé de manière à recevoir un joint intumescent de référence PALUSOL PM (ODICE) de section 12 x 3 mm d'une part et un joint EPDM de référence 190006 (RUSTIN) d'autre part.

Les vides ménagés entre les profilés sont comblés par bourrage à refus de laine de roche de référence EUROLENE 604 (EUROCOUSTIC) de masse volumique 45 kg/m<sup>3</sup>.

Toutes les autres dispositions constructives sont inchangées.

## 2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

---

Le profil d'ajustement tel que décrit au paragraphe 1 est déjà validé dans le procès-verbal de référence, pour une profondeur plus importante. Il n'a pas présenté de désagrément au regard des performances de résistance au feu et d'isolation thermique jusqu'à la fin des essais ayant conduit à la délivrance du procès-verbal.

De plus, tous les joints et protections thermiques sont identiques à ceux validés dans le procès-verbal de référence.

Enfin, la position au seuil, soit dans une zone de dépression, permet de limiter les risques de passage de flammes ou de gaz chauds à ce niveau, en face non exposée.

Compte tenu de ce qui précède, la modification décrite au paragraphe 1 est autorisée.

## 3. CONDITIONS A RESPECTER

---

Toutes les conditions de validité des classements énoncées dans le procès-verbal de référence seront respectées.

La hauteur de la marche est limitée à 500 mm.

Le jeu maximal au seuil de l'élément, à savoir 15 mm, doit être conservé.

#### **4. CONCLUSIONS**

---

Les performances énoncées dans le procès-verbal de référence sont inchangées.

Cette extension est cumulable avec les extensions précédemment émises pour le procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet de la présente extension de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 20 avril 2023

X  Jérôme VISSE

---

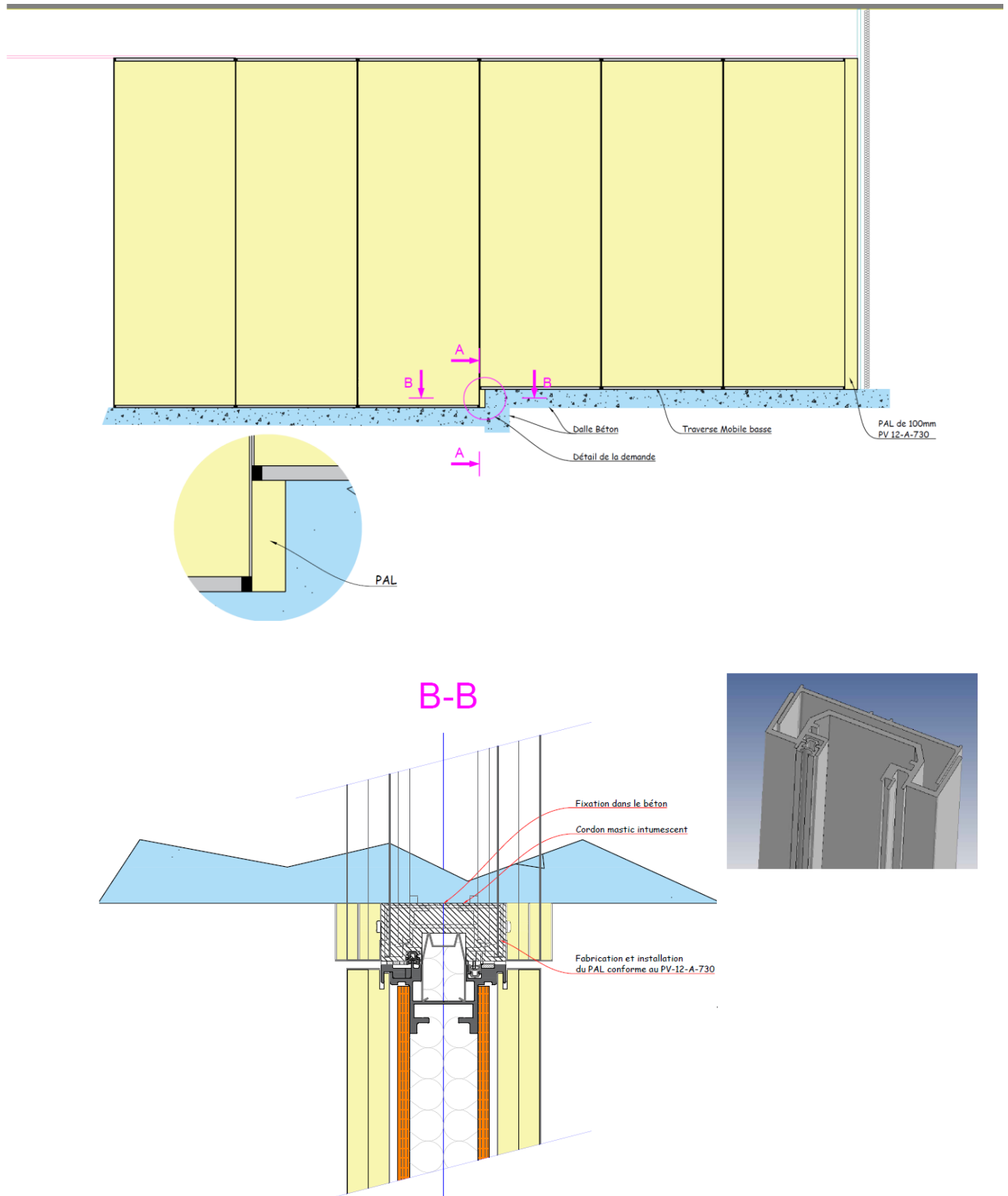
Chargé d'Affaires  
Signé par : Jerome VISSE

X  Renaud SCHILLINGER

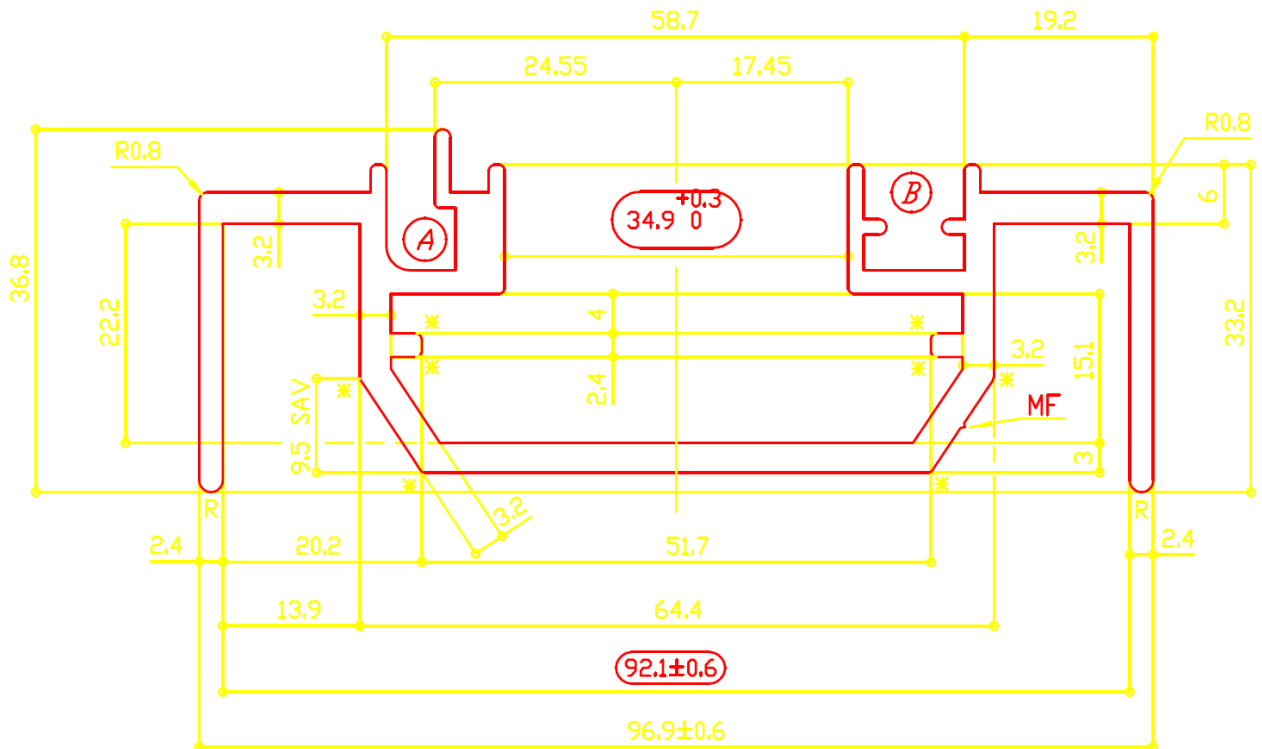
---

Superviseur  
Signé par : Renaud SCHILLINGER

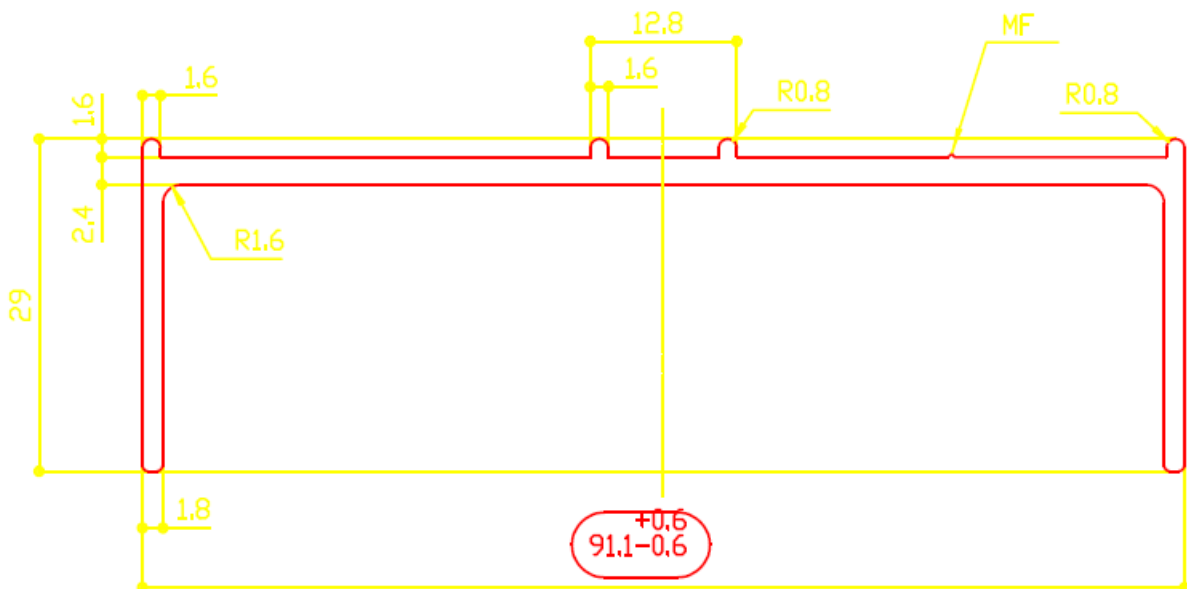
ANNEXE Planche n° 1 :Détails montage.



ANNEXE Planche n° 2 : Détails profilés.



Echelle: 1.5:1



Echelle: 1.5:1